



NEXITY
Société anonyme
au capital de 280.648.620,00 euros
Siège social : 19, rue de Vienne – TSA 50029, 75801 Paris Cedex 08
444 346 795 RCS Paris
("Nexity" ou l'"Émetteur")

AVIS AUX PORTEURS DES OBLIGATIONS SUIVANTES

Obligations émises par Nexity le 29 juin 2017 pour un montant nominal total de 121.000.000 € portant intérêt au taux de 2,600 % l'an et venant à échéance le 29 juin 2025 (dont un montant nominal total de 121.000.000 € reste en circulation)
Code ISIN : FR0013264926

(les "Obligations")

par
l'Émetteur

L'Émetteur fait référence à la consultation écrite adressée aux porteurs des Obligations en date du 24 mai 2024 (la "Consultation").

Les termes utilisés dans le présent avis, non définis et commençant par une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans la Consultation.

La proposition de Résolution Écrite suivante a été soumise pour approbation :

- Approbation de (A) la modification de l'Article 3 (*Maintien de l'emprunt à son rang*) des Modalités, (B) l'ajout d'une obligation d'information à la charge de l'Émetteur au titre de l'Endettement Net Consolidé, de la trésorerie consolidée du Groupe et des montants tirés au titre du Contrat de Crédits, (C) la modification de la clause de défaut croisé (paragraphe (c) de l'Article 9 des Modalités) et l'ajout d'une obligation d'information à la charge de l'Émetteur à ce titre et (D) l'ajout d'un cas d'exigibilité anticipée en cas (i) de tout refus de certification des comptes sociaux et/ou des États Financiers Annuels et États Financiers Semestriels (s'ils sont certifiés) de l'Émetteur par ses commissaires aux comptes ou (ii) de toute réserve révélatrice d'un Événement Significatif Défavorable formulée par ses commissaires aux comptes dans leur rapport sur les comptes sociaux et/ou les États Financiers Annuels de l'Émetteur.

La Résolution Écrite a été **approuvée** par les Porteurs à la Date de la Résolution Écrite, soit le 10 juin 2024.